



INFORMATIONS COMMUNALES

Mai 2020

➤ **Distribution de masques pour tous les habitants**

Les masques commandés par la commune de Miniac-Morvan via Saint-Malo Agglomération seront distribués avec une notice d'utilisation à **tous les habitants, gratuitement.**

Des élus municipaux et des bénévoles feront la distribution dans les boîtes aux lettres entre le **8 et le 10 mai 2020.**

Si vous pensez avoir été oublié, vous pourrez vous présenter en mairie à partir du 11 mai pour retirer votre masque munis d'une **carte d'identité et d'un justificatif de domicile, ainsi que le livret de famille pour le nombre de personne vivant au foyer.**

➤ **Commémoration de la victoire de 1945**

Vendredi 8 mai, nous comméorons le 75e anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale.

En raison de l'épidémie de covid-19 et conformément aux instructions gouvernementales, la cérémonie aura lieu en présence d'un nombre très limité de personnes (maximum 5), elle se tiendra dans le strict respect des mesures de distanciation physique.

Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.

L'ensemble de la population est invitée à s'associer à la commémoration en pavoisant les balcons et fenêtres.

➤ **Calculer le rayon de 100 kms autour du domicile**

▶ <https://carte-sortie-confinement.fr/>

La carte vous permet de connaître la zone de sortie à 1 km de son domicile jusqu'au 11 mai et la zone de 100 kilomètres en vigueur après le 11 mai. En cas de contrôle pour ne pas risquer une **amende**, cette carte pourra également vous servir de justificatif sur votre position dans la zone autorisée de 1 kilomètre autour de votre domicile pour promener vos enfants ou pour faire du sport ou à moins de 100 kilomètres de votre domicile

➤ **Solidarité**

La Municipalité remercie vivement Mr MITTRE de la société Pharmaouest pour les 1000 masques chirurgicaux offerts à la commune.

➤ **Déchets verts : réouverture des 5 déchèteries de Saint-Malo Agglomération depuis le 4 mai**

La préfecture d'Ille-et-Vilaine ayant indiqué que le déplacement en déchèterie serait désormais toléré en cas de contrôle par les forces de l'ordre, Saint-Malo Agglomération a pris la décision de ré-ouvrir ses déchèteries sous les conditions suivantes :

- Elles ne seront accessibles **qu'aux seuls habitants de l'Agglomération**
- Seuls les déchets verts pourront être déposés (tout autre déchet sera refusé dès l'entrée) Ces déchets verts devront être jetés en vrac, **SANS SAC NI EMBALLAGE**

Le lundi 4 mai à 16h, nous avons comptabilisé 300 véhicules, les usagers se sont montrés patients et ont appréciés de pouvoir déposer leurs déchets verts !

➤ **Continuité du service public**

Durant la crise sanitaire les élus et les agents ont assuré la continuité du service public, et ont maintenu un lien social avec les administrés.

- Permanence téléphonique assurée
- Présence physique des agents pour traiter les urgences ou imprimer gratuitement des attestations de déplacement dérogatoire.
- Pour maintenir le lien et prendre soin de nos aînés, le service social a régulièrement pris des nouvelles des personnes inscrites sur le registre.
- Service minimum de restauration scolaire offert par la municipalité aux enfants de personnels soignants, et maintien du portage de repas à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou de retour d'hospitalisation, en partenariat avec Convivio.
- Minibus gratuit à la disposition des plus anciens et/ou personnes isolées pour accompagner aux achats de première nécessité ainsi qu'aux rdv médicaux.
- Mise à disposition gracieusement, d'agents communaux pour la désinfection du cabinet santé.

➤ **Éclairage public**

La commune a fait le choix de suspendre l'éclairage public de 21h30 à 6h du matin afin d'éviter les sorties nocturnes sans motif valable.

Par la même occasion nous constaterons une réduction de notre consommation d'énergie

➤ **Agence Postale Communale**

L'agence postale communale reprend ses **horaires habituels à compter du mardi 12 mai 2020.**

Lundi Fermé / Mardi 9h30-12h30 / Mercredi et Jeudi 14h-17h / Vendredi 9h30-12h et 14h-17h / Samedi 9h30-12h

➤ **Frelons Asiatiques** _ <https://fgdon35.fr/>

Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique?

▶ Dans le cas où la mairie est ouverte : l'administré qui découvre le nid appelle la mairie (02 99 58 51 77) qui transmet la demande au FGDON35 avec les coordonnées précises du demandeur

▶ Dans le cas où la mairie est fermée : l'administré contact directement le FGDON35, soit :

- Par téléphone : 02.23.48.26.32 ou 02.23.48.26.23
- Par mail fgdon35@fgdon35.fr

Dans tous les cas laissez un message avec vos coordonnées complètes pour un rappel rapide et une prise en compte immédiate de la demande.

Prise en charge d'une partie du coût pour la destruction du nid par St Malo Agglomération et la commune

➤ **Ragondins et rats musqués**

En Ille et Vilaine, nous sommes confrontés à la prolifération de deux espèces exogènes : Le ragondin (myocastor coypus) et le rat musqué (ondata zybeticus).

- Ils sont qualifiés de rongeurs aquatiques nuisibles
- Ces deux rongeurs présentent un point commun, celui d'avoir été introduits en France depuis le continent américain à des fins d'élevage.
- Ces erreurs humaines ont eu des conséquences désastreuses sur notre environnement et notre agriculture car en l'absence de prédateurs naturels, ces deux espèces invasives se sont développées sur l'ensemble de notre département. Seule l'action de l'homme permet de limiter cette prolifération par la mise en place de mesures collectives de régulation.

Contactez votre mairie ou le FGDON si vous apercevez ces espèces.

➤ **Réseaux sociaux**

Retrouvez-nous sur notre page Facebook

<https://www.facebook.com/communedeminiacmorvan/>

Le site internet est en cours de construction, vous pourrez très prochainement en profiter.

www.miniac-morvan.fr

➤ **Retour extraordinaire sur le chemin des écoles !**

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé la réouverture des écoles à compter du 11 mai pour les enseignants (journée pédagogique) et du 12 mai pour les élèves.

C'est à l'issue d'une longue réunion de travail mardi soir, en collaboration avec les élus, l'inspectrice académique, les directeurs des écoles, les parents d'élèves et les services municipaux que **la décision de rouvrir les écoles a été prise à Miniac-Morvan.**

Les protocoles sanitaires (conformément aux directives du Ministère de l'Éducation Nationale) ont été validés pour chaque établissement scolaire, mais aussi pour l'accueil périscolaire.

Les mesures à appliquer font faire des choix qui malheureusement ne pourront pas satisfaire l'ensemble des parents. En effet seuls les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire seront pris en charge **par les services périscolaires (garderies matin et soir, pause méridienne et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)).**

L'impossibilité de respecter le protocole sanitaire de manière satisfaisante et sécuritaire a conduit la municipalité à ne pas proposer de service de restauration collective.

Cependant, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, seront accueillis dans le réfectoire pour y consommer **le panier repas fourni** par les familles (dans **un sac isotherme obligatoire**), afin de respecter les normes d'hygiène et la chaîne du froid. Les verres, couverts et l'eau seront fournis par la commune

Un plan de désinfection des bâtiments communaux a été élaboré et validé par le groupe de travail, conformément au protocole du Ministère de l'Éducation Nationale, notamment des dispositifs de désinfection des mains, l'utilisation d'un détergent et désinfectant normé « EN 14476 » (efficacité virucide couverte sur le Coronavirus)

Chaque établissement a fait parvenir à l'ensemble des parents par mail, le protocole sanitaire mis en place pour les enfants accueillis à partir du 12 mai 2020.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives gouvernementales et préfectorales. Nous serons attentifs au bon déroulement et à l'application des mesures mises en place.

PRENEZ SOIN DE VOUS !

